

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 — 10 fr. pour six mois,
 — 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le *Journal de Roubaix* paraissent le Samedi dans le *Journal d'Annonces* qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 5 Novembre.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :
 Rapport à l'Empereur par S. A. I. le Prince chargé du ministère de l'Algérie et des colonies, concernant les transactions sur la propriété en Algérie, de musulman à musulman, et de musulman à israélite; — décret y annexé.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

La commission instituée à l'effet de remplir les fonctions du Conseil municipal dans la nouvelle commune de Lille, vient d'être nommée par décret impérial en date du 30 octobre 1858.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Barrois (François).
 Bériot.
 Bernard (Henri).
 Bigo-Tilloy.
 Bommart (Alexandre).
 Bonte (Auguste).
 Delattre (Auguste-Fidèle).
 Delcourt-Malfait.
 Delecroix (Pierre).
 Descat (Florin).
 Dorémieux (Charles).
 Frémont (Pierre-Alexandre).
 Gentil (Nicolas-Henri).
 Huet-Colombier.
 Kuhlmann (Charles-Frédéric).
 Lepercq-Deledicque (Charles).
 Loyer (Henri).
 De Melun (Anatole-Louis-Joachim).
 Meunier (Jean-Albert-Claude-Jules).
 Miellez (Auguste).
 Mourmant (Casimir).
 Richebé (Auguste).
 Richebé (Louis).
 Rouzé (Théodore).
 Scrive (Antoine-Désiré).
 Théry (Antoine-Théodore-Joseph).
 Verley (Charles).

Sont nommés maire et adjoints de la ville de Lille :

Maire : M. Richebé (Auguste).
 Adjoints : MM. Gentil (Nicolas-Henri).
 » Delattre (Auguste-Fidèle).
 » Bommart (Alexandre).
 » Mourmant (Casimir).

Comme on le voit, la Commission est composée exclusivement de membres actuels des Conseils municipaux et dans les proportions ci-après, savoir :

17 membres pour Lille ; 4 pour Wazemmes ; 2 pour Moulins-Lille ; 2 pour Esquermes ; 2 pour Fives (l'un de Fives, l'autre de Saint-Maurice).

M. le préfet doit se rendre samedi prochain, 6 novembre, à sept heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour installer la Commission municipale et M. le maire de Lille et ses adjoints.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé aux préfets une circulaire relative à l'entreprise du nivellement général de la France. On lit dans cette circulaire :

« Le nivellement général de la France serait destiné :

1° A fixer pour les divers services un plan horizontal de comparaison qui sera le niveau moyen de la mer ;

2° A procurer de nombreux points de repère pour prévenir toute erreur dans les opérations multipliées que nécessitent journellement le règlement des cours d'eau, l'établissement des lignes de navigation, les projets de drainage, de chemins de fer, &c. ;

3° A accuser sur les copies si précieuses des cartes de l'état-major (échelle 1/40 millième) le relief exact du terrain, de manière à rendre certaines et rapides les études des avant-projets que l'ingénieur peut être appelé à présenter dans l'intérêt de la France, à éviter désormais les dépenses énormes faites chaque année en pure perte pour toutes les études particulières, pour tous les nivellements partiels que l'on ne peut relier entre eux en l'absence d'un point horizontal de comparaison. »

Mercredi soir, au départ de six heures sept minutes du train de voyageurs, pour Lille, le nommé Louis Coulon, marchand de bois à Leers, a été renversé sur la voie. Lorsqu'on l'a relevé, il avait le bras droit coupé, le bras gauche cassé, la mâchoire et la clavicule brisées.

Cet homme, qui est père de cinq enfants, revenait de Marqu' - en - Barœul où il avait été diner. Arrivé au passage à niveau, du lieu dit l'Allumette, il a suivi la voie ferrée.

Malgré sa triste position, cet homme a eu la force de donner encore des renseignements qui prouvent qu'il n'était pas en sang-froid lorsqu'il a commis la terrible imprudence dont il a été victime.

L'amputation du bras droit a été pratiquée. La position du blessé n'est pas désespérée.

Un vol avec effraction, mais sans escalade, a été commis pendant la nuit du 4 au 5 courant, dans la boutique et au préjudice du sieur Platel Adolphe, marchand - épicière et cabaretier au Tilleul, route de Lannoy.

Les articles volés sont évalués à 93 fr.

La police est sur les traces de l'auteur de ce vol.

Un ouvrier mécanicien, belge, vient d'être arrêté par la police de Roubaix et conduit au parquet de Lille, pour avoir chanté, dans un lieu public, des couplets défendus.

C'est un avertissement donné à ceux qui osent braver les règlements, avec une insouciance des plus blâmables.

Mercredi dernier, deux jeunes gens étaient occupés, près de Tourcoing, à couper des troncs d'arbres ; l'un d'eux voulant ramasser quelques morceaux de bois, s'approcha de son frère dont la hache, qui était levée, ne put être retenue, et brisa le crâne de l'imprudent.

On conçoit le désespoir de l'auteur involontaire de cet affreux malheur.

La gendarmerie du Nord vient de mettre à la disposition des autorités judiciaires, un jeune homme nommé Arimour, clerc d'avoué à Guéret, département de la Creuse.

Recherché en vertu d'un mandat lancé par le juge d'instruction du siège de cette ville, sous la prévention d'abus de confiance, l'inculpé avait passé en Belgique. N'ayant pu trouver des moyens d'existence dans ce pays, il était rentré en France depuis quelques jours quand il a été arrêté.

Les agents de l'autorité sont également parvenus à découvrir le nommé Glenisson, relieur, né à Paris, et recherché en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. le juge d'instruction de Péronne.

La cause de la rupture du câble télégraphique entre Calais et Douvres est due, comme on le prévoyait bien, au choc exercé sur ce câble par une ancre de navire. Il paraît que le capitaine, qui se trouvait à marée basse dans ces parages, y fit jeter l'ancre en attendant la haute mer pour entrer dans le port de Calais. Quand il s'agit de lever l'ancre, une résistance se fit sentir : on en devait bien deviner la cause et sacrifier l'agrès et quelques brasses de cordage, dont la Compagnie aurait incontestablement remboursé la valeur ; mais il n'en fut pas ainsi : des manœuvres de va-et-vient auraient été commandées, qui ont produit, après éraillure, la rupture du câble. — Tel est le bruit que nous rapportons, en désirant que l'enquête vienne le démentir.

Quoiqu'il en soit, la situation est toujours la même, et des agents de la Compagnie, accompagnés d'une vingtaine d'ouvriers, sont arrivés mercredi matin à bord du vapeur remorqueur le *Douro*, du port de Douvres ; ils sont immédiatement partis pour aller faire sur les côtes de France les mêmes recherches qui ont été faites sur celles d'Angleterre.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 6 NOVEMBRE 1858.

LA CHASSE AUX LOUPS

EN RUSSIE.

M. Alexandre Dumas, qui voyage en Russie, envoie à son journal, le *Monte-Christo*, la description suivante d'une chasse aux loups :

Voici comment se pratique cette chasse ingénieuse, l'hiver, bien entendu, époque où le défaut de nourriture rend les loups féroces.

On se met trois ou quatre chasseurs avec chacun un fusil à deux coups dans une troika.

La troika est une voiture quelconque, droski, kiblick, calèche ou tarantane, attelée de trois chevaux ; son nom lui venant de son attelage et non de sa forme.

De ces trois chevaux, celui du milieu ne doit jamais marcher qu'au trot.

Ceux de droite et de gauche ne doivent jamais quitter le galop.

Celui du milieu trotte la tête basse et s'appelle le mangeur de neige.

Les deux autres, qui n'ont qu'une rêne, sont retenus par le milieu du corps au brancard, mais galopent la tête écartée, l'un à droite, l'autre à gauche ; — on les appelle les furieux.

L'attelage, ainsi emporté par sa course, offre l'aspect d'un éventail.

Un cocher dont on est sûr, s'il est au monde un cocher dont on soit sûr, conduit la troika.

A l'arrière de la voiture, avec une corde, ou une chaîne pour plus de sûreté, on attache un jeune cochon.

La corde ou la chaîne doit avoir une dizaine de mètres.

Le jeune cochon est douillettement conduit dans la voiture jusqu'à l'entrée de la forêt où l'on compte commencer la chasse.

Là, on le descend, et le cocher lâche les chevaux, qui partent, celui du milieu trottant, ceux des ailes galopant.

Le jeune cochon, peu habitué à ces allures, pousse des plaintes qui dégèrent bientôt en lamentations.

A ces lamentations, un premier loup montre son nez, et se met à la poursuite du cochon, puis deux loups, puis trois loups, puis dix loups, puis cinquante loups.

Tous se disputent le jeune cochon, se battent entre eux pour en approcher, lui allongeant l'un un coup de griffe, l'autre un coup de dent.

Des lamentations, le pauvre animal passe aux cris désespérés.

Ces cris vont éveiller les loups dans les profondeurs les plus reculées de la forêt.

Tout ce qu'il y a de loups à trois lieues à la ronde accourt, et la troika se trouve poursuivie par un troupeau de loups.

C'est alors qu'il est urgent d'avoir un bon cocher.

Les chevaux, qui ont pour les loups une horreur instinctive, deviennent insensés. Celui qui trotte voudrait galoper, ceux qui galopent voudraient prendre le mors aux dents.

Pendant tout ce temps, les chasseurs tirent au hasard, il n'y a pas besoin de viser.

Le cochon crie, les chevaux hennissent, les loups hurlent, les fusils tonnent.

C'est un concert à rendre jaloux Méphistophélès au sabbat.

Attelages, chasseurs, cochon, troupeau de loups, ne sont plus qu'un tourbillon emporté par le vent, qui fait voler la neige tout autour de lui, et qui, pareil à une nuée d'orage glissant dans l'air, lance des éclairs et la foudre.

Tant que le cocher est maître de ses chevaux, si emportés qu'ils soient, tout va bien.

Mais s'il cesse d'en être le maître, si l'attelage accroche, si la troika verse, tout est fini.

Le lendemain, le surlendemain, huit jours après, on retrouve les débris de la voiture, les canons des fusils, les carcasses des chevaux, et les gros os des chasseurs et du cocher.

L'hiver dernier, le prince Repnine a fait une de ces chasses, et peu s'en est fallu que ce ne fût la dernière qu'il fit.

Il se trouvait avec deux de ses amis dans un de ses biens qui confine à la steppe ; on résolut de chasser le loup, ou plutôt d'être chassé par les loups.

On prépara un large traîneau où trois personnes pouvaient se mouvoir à l'aise, on l'attela de trois vigoureux chevaux, que l'on confia à un cocher né dans le pays et plein d'expérience.

Chaque chasseur avait une paire de fusils doubles, et cent cinquante coups à tirer. Les places furent distribuées ainsi : le prince Repnine faisait face à l'arrière, chacun de ses amis faisant face à un côté.

On arriva dans la steppe, c'est-à-dire dans un désert immense couvert de neige.

C'était une chasse de nuit.

La lune dans son plein brillait du plus vif

